

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 08 Mars 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-01
PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE
DU PERSONNEL STAGIAIRES ET TITULAIRES IRCANTEC

L'an deux mille vingt-deux le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt-huit février, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Était absent excusé : M. LASNIER.

Secrétaire de séance : Mme FEL Annie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une :

- « procédure sans formalisme particulier » (seuil entre 0 € et 40 000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE RETENIR la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel stagiaires et titulaires affiliés à l'IRCANTEC prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

- D'AUTORISER le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.


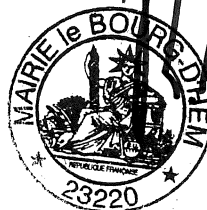
| | |
|-------------|----|
| Membres | 10 |
| Présents | 09 |
| Représentés | 00 |
| Votants | 09 |
| Exprimés | 09 |
| Oui | 09 |
| Non | 00 |

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 14 mars 2022

Le Bourg d'Hem, le 14 mars 2022

Le Maire

Robert DESCHAMPS,



Affiché le 14 mars 2022